

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 031-213100845-20230512-DCM_6_2_2023-DE



Date de convocation :
27.04.2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M N° 6-2

**Objet : Subvention
complémentaire
exceptionnelle.**

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS (Proc.), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (Proc.), MM. AMOUROUX, ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN (Proc.), Mmes SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

**M. LIVOTI (Proc. M. SANS)
Mme DALLA-ZANNA (Proc Mme AIMONE-CAT)
Mme GRANGE (Proc M. EVIN)
Mme COURTOUX.**

M. EVIN Franck a été élu secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été sollicité par le Président de l'association « Tennis de Table BousSENS » afin d'obtenir une aide financière exceptionnelle qui leur permettrait de participer cette année à la phase nationale du critérium du Tennis de Table de la FNSMR. L'édition 2023 se déroule à Mèze (34) et occasionne des frais qui s'élèvent à 566 €.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- d'attribuer une aide financière exceptionnelle de **QUATRE CENTS EUROS (400 €)**,
- d'imputer la dépense à l'article 65748 du Budget Communal 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Affiché le **16.05.2023**

Pour copie conforme,

En Mairie, le 12 mai 2023

Le Maire,
Christian SANS

